

## Les effectifs salariés\* privés en hausse Dijon Métropole - Premier trimestre 2024

La hausse des effectifs salariés permanents se poursuit au sein de Dijon Métropole.

La Métropole dijonnaise, territoire fortement porté par l'économie présentielle, compte au premier trimestre 2024 plus de 99 000 salariés privés hors intérimaires (y compris alternants) dont environ 80 % dans le secteur tertiaire. L'industrie, très présente dans le département et la région, ne représente que 13 % des salariés privés hors intérim de Dijon Métropole contre 17 % en Côte-d'Or et 24 % en Bourgogne-Franche-Comté.

Depuis 2020, après la crise sanitaire, les effectifs salariés hors intérim au sein de Dijon Métropole restent orientés à la hausse. Sur un an, ils progressent de + 1,1 % soit + 1 110 postes. Preuve du dynamisme de la Métropole sur la dernière année glissante, cette croissance est supérieure aussi bien à celle du département (+ 0,8 %) que de la région (+ 0,6 %).

Sur un an, le secteur des services hors intérim porte la majorité de cette progression. En effet, ce dernier progresse à un rythme proche de celui de la Côte-d'Or, de + 1,2 % sur un an (soit + 750 postes). Le dynamisme du secteur est expliqué par les activités de services administratifs et de soutien (+ 520 postes) et le secteur de l'hôtellerie-restauration qui repart à la hausse avec plus de 200 postes supplémentaires sur une année glissante. À l'inverse, les activités immobilières, impactées par la hausse des taux d'intérêt, présentent un bilan annuel négatif de 50 postes. L'action sociale - hébergement médico-social montre également des signes de fragilité avec 150 postes perdus sur un an.

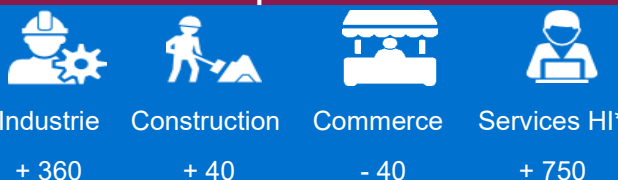
Après la forte hausse des effectifs en 2021, le commerce peine à maintenir ses effectifs. Sur un an, le secteur affiche un bilan légèrement négatif (- 0,3 % soit moins 40 postes) s'expliquant par une baisse dans le commerce de détail et dans le commerce de gros, compensée en partie par la hausse du commerce de réparation automobile.

Au plus fort de la crise sanitaire, le secteur de la construction (bâtiment et travaux publics) a été préservé et a continué à gagner des postes. Depuis un an, les difficultés commencent à s'installer en région (- 0,2 %) mais le dynamisme se maintient au sein de la Métropole dijonnaise qui continue à gagner quelques postes (+ 40 postes, + 0,5 %).

Dans l'industrie, les effectifs progressent nettement au sein de Dijon Métropole par rapport au premier trimestre 2023 (+ 3,0 % soit + 360 postes) grâce notamment à l'industrie pharmaceutique (+ 210 postes). En revanche, le secteur de la métallurgie et fabrication de produits métalliques poursuit sa baisse avec 70 postes perdus sur un an. Au niveau régional, la progression reste plus limitée (+ 0,1 % sur un an).

### Chiffres clés du trimestre (1T2023 / 1T2024)

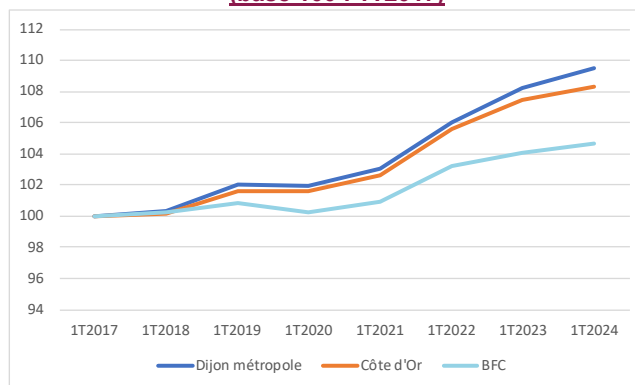
Effectifs salariés permanents : + 1 110 dont



\* : hors intérim. compte tenu des arrondis (à la dizaine), la somme des secteurs peut différer du total.

Source : Urssaf

### Evolution des effectifs salariés permanents (base 100 : 1T2017)



Source : Urssaf

### Les effectifs permanents salariés (hors intérim)

Secteur	Nb salariés	Part dans le total	Evol 1T2023 / 1T2024	
	1T2024		%	en valeur
Industrie	12 430	13%	3,0	360
Construction	8 140	8%	0,5	40
Commerce	15 510	16%	-0,3	-40
Services	63 300	64%	1,2	750
<b>Total hors intérim - Dijon Métropole</b>	<b>99 380</b>	<b>100%</b>	<b>1,1</b>	<b>1 110</b>
Côte-d'Or	153 430	-	0,8	1 230
Bourgogne-Franche-Comté	669 200	-	0,6	3 810

Source : Urssaf. Compte tenu des arrondis (à la dizaine), la somme des secteurs peut différer du total.

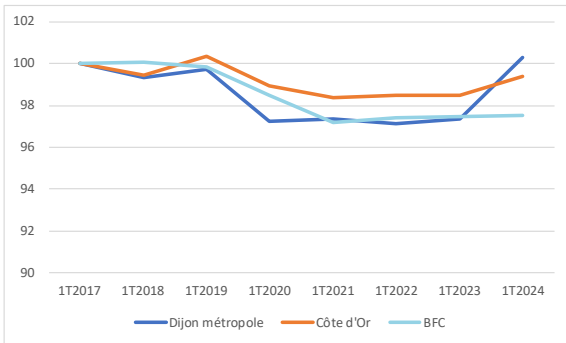
\* **Avertissement** : les séries d'effectifs salariés intègrent désormais les effectifs apprentis en cohérence avec les publications réalisées en collaboration avec l'Insee.



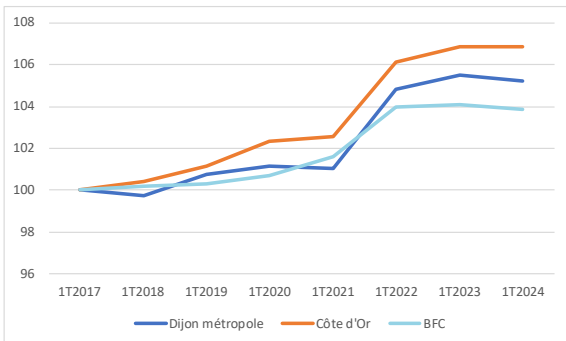
**Evolution des effectifs salariés permanents (base 100 : 1T2017)**

**Zoom sur l'intérim**

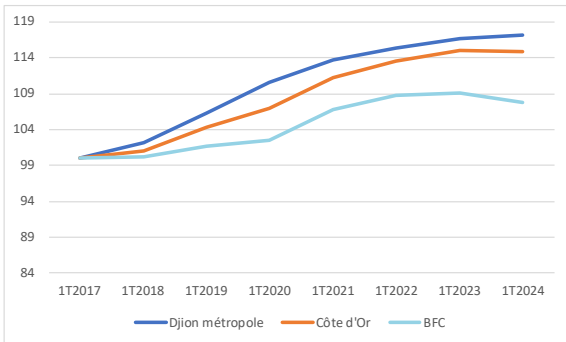
**Industrie**



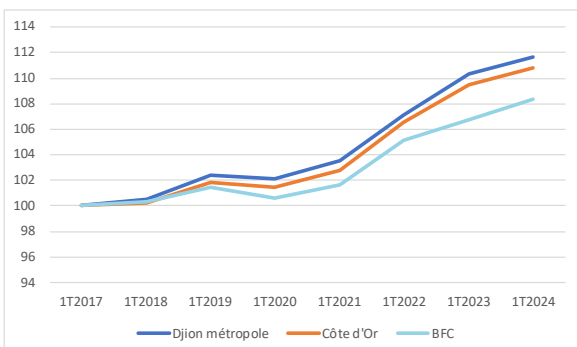
**Commerce**



**Construction**



**Services (Hors Intérim)**



La Métropole dijonnaise compte plus de 99 000 salariés permanents (CDD et CDI) auxquels on peut ajouter près de 3 500 intérimaires soit environ 3,4 % des effectifs. Ce poids s'établit à seulement 1,9 % environ des services, 1,7 % dans le commerce mais atteint 8,2 % dans l'industrie et 9,7 % dans la construction.

Sur un an, le nombre d'intérimaires a connu une baisse de - 8,1 % (soit - 310 postes) lorsque les effectifs permanents progressent de + 1,1 %.

Cette diminution du nombre d'intérimaires est principalement portée par le secteur de l'industrie (- 200 postes). Cependant, elle est largement compensée par la hausse des effectifs permanents (+ 360 postes). Au final, sur un an, l'industrie progresse de + 160 postes.

Dans la construction, les baisses restent limitées (- 30 postes) mais masquent la hausse des effectifs permanents.

Dans le commerce, les pertes dans l'intérim viennent s'ajouter à celles des effectifs permanents. Sur un an, le bilan dans le secteur est négatif.

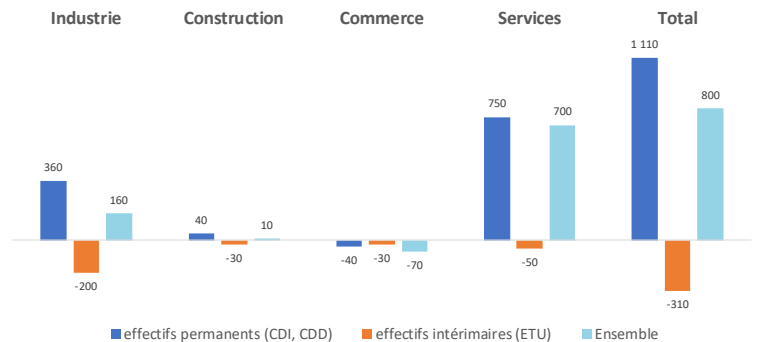
Le secteur des services est porté par le dynamisme des effectifs permanents et les quelques pertes dans l'intérim n'atténuent que très légèrement le bilan positif.

**Évolution annuelle des effectifs salariés permanents et intérimaires**

Secteur	Nb salariés		Evol 1T2023 / 1T2024 en %	
	1T2024	eff. Permanents	Intérimaires	Ensemble
Industrie	13 540	3,0	-15,2	1,2
Construction	9 010	0,5	-3,3	0,1
Commerce	15 770	-0,3	-10,2	-0,4
Services	64 540	1,2	-3,9	1,1
<b>Total - Dijon Métropole</b>	<b>102 880</b>	<b>1,1</b>	<b>-8,1</b>	<b>0,8</b>
dont intérim	3 500		-8,1	
dont effectifs permanents	99 380		1,1	

Source : effectifs permanents transmis par l'Urssaf et effectifs Intérimaires transmis par la Dares, déclarations sociales nominatives (DSN) et fichiers de Pôle Emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim, traitement Sese DREETS Bourgogne-Franche-Comté.

**Évolution annuelle des effectifs salariés permanents et intérimaires en volume (1T2023– 1T2024)**



Source : effectifs permanents transmis par l'Urssaf et effectifs Intérimaires transmis par la Dares, déclarations sociales nominatives (DSN) et fichiers de Pôle Emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim, traitement Sese DREETS Bourgogne-Franche-Comté.



## Le Regard de l'agence d'attractivité de la Métropole de Dijon

Le 1<sup>er</sup> trimestre 2024 confirme une nouvelle fois l'orientation favorable de l'emploi privé sur la Métropole et son rôle moteur pour le territoire, avec une croissance supérieure à celle du département et de la région dans son ensemble.

Le secteur des services conserve sa traditionnelle position de leader. Nous pouvons relier ces bons chiffres avec plusieurs décisions d'investissements que nous avons identifiées entre 2023 et 2024.

Elle se sont matérialisées pour certaines sur le Parc de Beauregard dans le secteur « transport-entrepôt », ou encore au centre-ville dijonnais pour le secteur des « activités informatiques ».

L'industrie, quant à elle, retrouve quelques couleurs (+ 360 postes), portée par une industrie pharmaceutique et quelques grands comptes qui recrutent de façon régulière et se mobilisent pour attirer les talents »

Fin 2023, Dijon Métropole a intégré le label Territoire d'industrie à travers le projet « Bourgogne Industrie », dispositif de coopération économique qui vise à renforcer la place de l'industrie dans les territoires, en travaillant notamment en faveur de la relocalisation d'activités.



## Sources et méthodologie

Cet encadré est un extrait des éléments méthodologiques détaillés disponibles sur [urssaf.org](http://urssaf.org).

La publication s'appuie sur les données de la base Séquoia qui centralise depuis janvier 1997 les effectifs et les assiettes salariales issus des obligations déclaratives des employeurs : le bordereau de cotisations (BRC) et la déclaration sociale nominative (DSN) qui, depuis mars 2015, se substitue progressivement au BRC.

La DSN est mensuelle. Elle fournit chaque mois des données individuelles et les données agrégées du BRC, y compris les effectifs en fin de mois dont la déclaration n'est plus obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. (dès lors que la substitution de la DADS par la DSN est avérée). Depuis, les effectifs déclarés utilisés dans la chaîne de production Urssaf sont progressivement remplacés par des effectifs calculés à partir des données individuelles. La comparaison des effectifs calculés avec ceux déclarés montrent une application hétérogène par les entreprises des règles de détermination des effectifs. Leur calcul par l'Urssaf en assure a contrario l'homogénéité.

Les données présentées sont provisoires pour le dernier trimestre et comprennent des révisions sur l'historique, essentiellement sur le dernier trimestre.

L'effectif salarié, hors intérimaires (effectif permanent) est mesuré en fin de trimestre. Chaque salarié compte pour un,

indépendamment de sa durée de travail. Cet effectif donne lieu à de nombreuses vérifications par les Urssaf. Les apprentis sont inclus dans mes effectifs salariés.

Les données sur les effectifs salariés permanents sont en valeur brute (non corrigées des variations saisonnières) et les évolutions sont en glissement annuel (c'est-à-dire comparaison du trimestre observé par rapport au même trimestre de l'année précédente).

Les effectifs intérimaires sont transmis par la DREETS. Ils sont en valeur brute (non corrigées des variations saisonnières). Le nombre d'intérimaires en fin de mois comptabilise le nombre de personnes dont l'emploi principal est un emploi intérimaire. Cette mesure est établie sur 5 jours ouvrés consécutifs en fin de mois. Une personne en intérim est comptabilisée au prorata du nombre de jours passés en mission au cours de ces 5 jours ouvrés (1 pour les 5 jours complets, 0,2 pour un seul jour, etc.). Ce nombre d'intérimaires est ventilé par secteur d'activité utilisateur et par région de l'établissement utilisateur (ETU), c'est-à-dire à l'établissement pour qui l'intérimaire travaille. Dans ce cas, l'intérimaire est comptabilisé dans les effectifs de l'établissement dans lequel il effectue sa mission et peut par conséquent résider dans une autre région. Cette définition permet d'appréhender l'intérim comme un indicateur avancé de la situation économique des établissements de la région et des grands secteurs d'activité.

Urssaf Bourgogne – 8 bd Clemenceau 21037 Dijon Cedex - Directeur de la publication : L. Matz – Rédaction : JC. Andrey – La collection *Regard sUR* dédiée aux publications partenariales est consultable sur le site de l'Urssaf Bourgogne (rubrique Partenariat).

Pour toute demande : [statistique.bfc@urssaf.fr](mailto:statistique.bfc@urssaf.fr)

Des données, ainsi que des datavisualisations, sont en outre disponibles sur l'espace « open data » du portail [open.urssaf.fr](http://open.urssaf.fr).